Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260608-2026_51-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 29/05/2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL, H. SIVINIANT, L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; J. COQUILLON ; O. LEMESLE ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, B. GOURHANT., MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, N. COQUILLON, L. SIMIER, L. KERLÉVÉO, S. PERON, A. RONDEAU, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
C. DUDOIGNON, procuration à E. PENVEN,
Y. HENRY, procuration à F. MANGARD,
L. BOURDON ; procuration à B. PARANTHOEN
K. MARIE ; procuration à L. FÉGAR,
Y. LOSTANLEN procuration à L. SIMIER

Absents : Néant

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	27

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Mme Béatrice PARANTHOEN.

2. FINANCES
B. Demande de subvention de SOLITREGOR

2026-51

Exposé des faits : Le Maire expose la proposition d'une association intercommunale, SOLITREGOR, créée le 18 juin 2024 nous sollicitant pour une subvention encourageant le transport solidaire.
Cette association proposait au départ une activité de déplacement accompagné solidaire, fondée sur le bénévolat et l'échange, aux habitants des communes de Coatréven, Kermaria-Sulard, Louannec, Penvénan, St Quay-Perros, Trélévern, Trévou-Tréguignec, afin de lutter contre l'isolement et de maintenir du lien social.
L'association accueille aujourd'hui plus de 30 communes du Trégor et accepte de proposer ses services aux habitants de notre commune.
Cependant, pour le mener à bien, l'association souhaite une contribution financière des communes.

Les actions ont débuté le 1er septembre 2024 avec un budget dont les recettes sont essentiellement les adhésions (de 5€) des Membres du Bureau, des chauffeurs bénévoles, des référents bénévoles et des bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260608-2026_51-DE

Il est demandé une subvention d'un montant de 200€ pour permettre l'achat de téléphones et des forfaits pour les référents.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : à ....

D'aider cette association ;
De verser une aide financière de 200 €.

À Ploubezre, le lundi 8 juin 2026

Le Maire,
Eddy PENVEN

Le secrétaire,
Béatrice PARANTHOEN